

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Avis de concours externe pour le recrutement
d'un adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe**

NOR : SASH0940358V

Un concours externe sur épreuves est ouvert à l'établissement public de santé de Ville-Evrard (Seine-Saint-Denis), dans les conditions fixées au chapitre III de l'article 12 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe vacant dans cet établissement.

Le concours d'adjoint administratif de 1^{re} classe est ouvert à l'ensemble des candidats, sans conditions de diplômes.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur de l'établissement public de santé de Ville-Evrard, 202, avenue Jean-Jaurès, 93330 Neuilly-sur-Marne Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.